
Séance du jeudi 29 janvier 2026**Nombre de membres en****exercice : 9**

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée le 15 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Colin SHERIFFS

Présents : 7**Sont présents :** Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Philippe PEREIRA, Vincent DESPAGNE**Votants : 9****Représentés :** Hélène CASAGRANDE représentée par Colin SHERIFFS, Sandrine LE DREFF représentée par Philippe PEREIRA**Excusés :****Absents :****Secrétaire de séance :** Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal
du Jeudi 29 Janvier 2026**ORDRE DU JOUR :**

- Avancement projet commerce Multiservice
- Avancement projet rénovation Église
- Avancement projet local Associations
- Demande de subvention DETR/DSIL/FONDS VERT commerce Multiservice
- Demande de subvention DETR/DSIL/FONDS VERT local Associations
- Validation travaux Routes
- Validation charges chauffage locataires 2024 – 2025
- Convention publicité – Commune/EDS Cœur Entre Deux Mers
- PC Panneaux solaires Kallista
- Signature Autorisation de débroussaillage Kallista
- Demandes RH
- Questions diverses

Avancement Projet Commerce Multi Services

M. le Maire présente les derniers plans et estimatifs des architectes pour ce projet qui sont validé par les membres du Conseil.

Avancement Projet Rénovation Église

M. le Maire confirme au Conseil qu'il a reçu le matin même l'APS de l'architecte du patrimoine. Le dossier est très complet avec les travaux détaillés en phasage pour un total de 643 000€ HT avec la partie intérieure s'élevant à 150 000€. Il propose que ce dossier soit étudié en détail avant toute demande de subvention et décision pour les travaux à effectuer. Vu qu'il n'y a pas d'urgence structurelle au niveau de l'Église, le Conseil donne son accord. L'objectif sera d'utiliser les prochains mois pour prioriser les travaux à faire et préparer les demandes de subventions pour début 2027. M. le Maire propose d'envoyer l'ensemble des documents reçus par l'Architecte par mail aux Conseillers.

Projet local Associations (« Maison La Malouse »)

M. le Maire présente plusieurs devis (**ANNEXE 1**) pour la rénovation de « La Maison Malouse » pour la société de chasse. Vu le montant des travaux, il a été décidé qu'une réflexion supplémentaire est nécessaire pour ce dossier avant toute demande de subvention (utilisation finale, nécessité pour l'ensemble des travaux, possibilités de rénovation à moindre coût). Cependant l'urgence serait de réparer la toiture dans un premier temps.

Demande de subvention DETR/DSIL/FONDS VERT local Associations

Le Conseil décide à l'unanimité de repousser cette demande de subvention à 2027 afin de leur laisser un temps de réflexion supplémentaire.

Demande de subvention DETR - Commerce Multiple Rural - DE_2026_002

ANNULE ET REMPLACE DE_2026_001TER

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien Restaurant en Commerce Multiple Rural, une demande de subvention au titre de la DETR est possible pour les travaux d'aménagements intérieur et extérieur.

Par conséquent, M. le Maire demande au Conseil

- de valider le plan prévisionnel de financement suivant :

DÉPENSES

Frais MO : 24.366,08 € HT

Travaux d'aménagement intérieur et extérieur (Hors MO) : 326.708,00 € HT

RECETTES

DETR : 228.198,15 €

Autofinancement : 122.875,93 €

- de le mandater pour effectuer toutes les démarches correspondantes

Accepté à l'unanimité.

Validation Travaux routes

M. Sébastien BOLZON fait un compte-rendu du rdv annuel avec le bureau d'étude AZIMUT, mandaté par la CdC concernant les voiries intercommunales. La commune a demandé que les travaux de la boucle de Mezain soit mise en priorité cette année. Aussi M. Bolzon a profité de cette rencontre pour rappeler au bureau d'étude l'état de la route de Rousset qui a été refaite il y a à peine trois ans afin qu'une solution de reprise soit trouvée.

Validation charges chauffage locataires 2024-2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal le calcul des charges pour le chauffage (**ANNEXE 2**), après le relevé des compteurs de Septembre 2024 à Septembre 2025.

Convention enseigne – Commune/EDS Cœur Entre Deux Mers – DE_2026_003

Suite à une demande d'instruction pour la mise en place d'une enseigne, déjà traité par le Pole EDS Cœur Entre Deux Mers, il est demandé par ces derniers la signature d'une convention. M. le Maire demande donc l'autorisation aux Conseillers afin de signer ladite convention. Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour signer cette convention entre la commune et le service EDS Cœur Entre Deux Mers pour l'instruction des demandes d'enseigne et publicité (**ANNEXE 3**).

PC Panneaux solaires Kallista

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux permis de construire ont bien été réceptionnés par la Commune pour l'implantation d'un projet agrivoltaïsme au lieu-dit Chantre. Ce projet, étant un projet spécifique, n'a pas à être instruit par la Commune mais directement par l'État, la Commune servant uniquement de boîte à lettres. L'avis de la Commune n'est donc pas requis pour ce dossier.

Signature Autorisation de débroussaillage Kallista – DE_2026_004

Concernant le projet Kallista, M. le Maire informe les conseillers que :

La société CP St-Félix (ci-après la « Société ») développe un projet de centrale agrivoltaïque sur la commune de Saint-Félix-de-Foncaude et de Saint-Laurent-du-Bois.

Compte tenu du fait que le Terrain se situe dans une « zone sensible au risque incendie de forêt », la Société a informé le Propriétaire que les obligations légales de débroussaillage applicables sur les parcelles d'implantation de la centrale s'étendent jusqu'aux terrains voisins, dont deux appartenant à la commune (ZD 38 et ZD 39). En conséquence, conformément à l'article L. 131-12 du code forestier, la Société a sollicité de la part du Propriétaire une autorisation afin de permettre à la Société, ou toute personne agissant pour son compte, de pénétrer sur le Terrain dans le but de pouvoir satisfaire à ses obligations légales de débroussaillage. En cas d'autorisation, les travaux de débroussaillage réalisés par la Société seront à la charge exclusive de cette dernière.

M. le Maire demande donc au Conseil l'autorisation de signer cette demande (**ANNEXE 4**) qui permet à l'entreprise de pénétrer sur les parcelles, à tout moment, pour procéder aux travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé des parcelles dans le périmètre d'application des obligations légales de débroussaillage (OLD).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – APPELATION CÔTES DE SAINT-MACAIRE : M. le Maire informe le Conseil d'un courrier qu'il a reçu dernièrement demandant une aide financière pour ce syndicat. Il propose d'envoyer par mail ce courrier permettant aux Conseillers de se positionner lors d'un prochain Conseil.
- ❖ DÉPART LOCATAIRES – PRESBYTÈRE : M. le Maire informe le Conseil que les locataires ont donné congés pour leur logement au Presbytère. Il propose de faire appel aux services de Jurisloc pour la remise en location. Après discussion, le Conseil valide cette proposition.
- ❖ DEMANDE LOCATAIRES – CHANGEMENT CUISINE - M. le Maire informe le Conseil qu'une demande avec devis a été reçue pour changer la cuisine chez un des locataires de la Commune. Après discussion, il a été décidé que Messieurs BOLZON et SANCHOT prendraient contact avec les locataires afin d'affiner leur demande, en respectant les moyens financiers de la Commune. Une présentation et validation sera proposée ultérieurement.

-

La séance est levée à 21H55